

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2020/05/07/202022247/justel>

Dossier numéro : 2020-05-07/11

Titre

7 MAI 2020. - Arrêté royal portant exécution de l'article 189 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 pour l'année 2020

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 14-05-2020 page : 34101

Entrée en vigueur : 24-05-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). L'Office national de sécurité sociale (ONSS) verse le montant de 19.266.316 euros au Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek - Vlaanderen, pour l'année 2020.

L'ONSS verse le montant de 18.522.511 euros au Fonds national de la recherche scientifique, pour l'année 2020.

[Art.](#) 2. Le ministre qui a les Affaires Sociales dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.